

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclamés, 40 c.

Lyon, 23 Mai 1848.

La commission des dix-huit est nommée; nous connaissons maintenant les grands philosophes qui vont enfin s'occuper de préparer la constitution de la République française.

A moins que les événements ne changent les idées et les principes, nous connaissons, dès à présent, les destinées de la patrie. Rien de grand, rien de nouveau ne peut surgir d'une réunion où le parti républicain est à peine représenté par l'infime minorité d'un sur quatre.

Le parti légitimiste ayant pour chef ostensible Berryer, y compte un grand nombre de partisans; après quoi viennent Barrot et ses amis Dufaure, Tocqueville, Vivien, etc., qui vont sans doute remettre sur le tapis la question de la régence. Les rédacteurs du *National*, ainsi que les citoyens Lamennais, Cormenin et Victor Considérant essaieront sans doute de lutter contre les forces réunies de la coalition réactionnaire; mais c'est à peine s'ils pourront obtenir le maintien du nom de République. Quant à la chose, il n'y faut plus songer: avec la République que par égard peut-être on voudra bien nous octroyer, nous aurons un roi-président ou un président-roi; c'est-à-dire un président héréditaire ou à vie, dont la personne sera inviolable et sacrée, et qui aura toutes les attributions et tous les pouvoirs que la charte constitutionnelle accordait au roi.

Ajoutez à cela l'ancien attirail de deux chambres dont les décisions peuvent toujours être annulées par le veto, des ministres responsables qui ne répondent jamais de rien, la continuation du système plus ou moins avoué de corruption, de favoritisme, de népotisme, le cortège indispensable des privilèges, des distinctions honorifiques, le maintien de la vénalité des charges, le monopole de l'enseignement entre les mains de l'Université, la fortune préférée à la vertu et au talent dans une foule d'emplois publics, le rétablissement des lois de septembre, l'armement des forts détachés, la liberté de la presse bâillonnée, le droit d'association méconnu ou passablement restreint: voilà ce que nous pouvons attendre des dix-huit Lycurgues auxquels l'assemblée nationale vient de confier une partie de la besogne qu'elle aurait dû faire elle-même. Mais le parti royaliste trouve mieux son compte à travailler dans l'ombre. Le peuple ne sait pas ce qui se dit dans ces réunions en famille, dans ces comités *ad hoc*, tandis que les débats de la chambre sont publics; tout le monde a le droit d'assister à ses séances et la majorité veut éviter le scandale autant que possible; elle tient à ne pas donner l'exemple à l'opinion démocratique; elle sait par expérience que le peuple peut au besoin déjouer les complots liberticides, c'est pourquoi elle tient à ne lui montrer la réaction que quand elle sera un fait accompli.

Quant à nous, confiants dans l'avenir, certains que tôt ou tard les principes immortels d'égalité triompheront du mauvais vouloir des privilégiés, nous nous gardons bien de lâcher prise et de sortir de l'arène; nous continuerons notre lutte d'opposition, et comme l'esprit de ténacité et d'erreur ne peut fasciner les cœurs que pour un temps, nous travaillerons à ce que la vérité se fasse jour, que l'ignorance, seule cause de l'esclavage, ait disparu des campagnes, et dans un temps plus ou moins rapproché, la raison fera ce que n'ont jamais pu faire la violence et la force: notre révolution de Février n'était que l'aurore du grand jour; un peu de patience encore et le soleil de la liberté luira sur la France et le monde.

Dans notre numéro du 19, quand nous avons dit que quelques gardes nationaux avaient pris la fuite à l'approche des *Voraces*, nous avons cru être dans le vrai; nous rendions compte d'un fait comme historiens, mais nullement avec l'intention de déverser le blâme sur un corps dont plus que toute autre feuille nous sentons le besoin et nous savons apprécier les immenses services.

Quelques ennemis de la Révolution ont profité de ces lignes surprises à notre bonne foi et que nous nous sommes empressés de rétracter à première réquisition. Ils ont cherché à exciter contre nous la juste susceptibilité de toute la garde nationale, dans les rangs de laquelle nous sommes heureux et fiers de compter beaucoup d'amis politiques. Nous engageons les patriotes sincères à ne pas se laisser prendre au piège qu'on veut leur tendre; il ne serait pas juste que leur amour-propre, que nous avons peut-être froissé involontairement, fût cause d'une scission préjudiciable aux principes que nous défendons, et comblât de joie les gens pour lesquels l'avènement de la République a été un coup de foudre.

Car remarquons bien la tactique des royalistes: ils ne se plaignent pas des journaux de leur couleur qui se sont livrés et se livrent encore chaque jour aux récriminations les plus acerbes contra la conduite tenue par la garde nationale dans ces derniers jours. Ils lui reprochent la prudence dont elle a fait preuve en cherchant à éviter toute collision, toute effusion de sang. Ils ne trouvent pas d'expressions assez fortes pour stigmatiser son indolence, son mauvais vouloir, sa lâcheté; car ce sont les mots dont ils se servent dans les reproches qu'ils lui adressent d'avoir laissé emmener à la Croix-Rouge le procureur de la République. Quant à nous, nous nous sommes abstenus de rappeler ces faits, convaincus que la garde nationale n'avait pas agi sans réflexion, et qu'elle n'avait eu en vue qu'une chose: éviter de plus grands malheurs, conjurer, éloigner autant que possible les fléaux de la guerre civile prêts à fondre sur une cité populeuse; ce qui eût été le coup de mort de l'industrie lyonnaise.

A ces journaux on ne fait aucun reproche; toute la haine semble concentrée sur le *Peuple Souverain*. Les quelques lignes échappées à sa plume ne sont qu'un prétexte; les patriotes le comprendront.

Un journal de la localité nous traite de *carlo-démagogiques*, un autre de *feuille officielle*, un troisième de *Père Duchesne*. De ces trois feuilles laquelle faut-il croire? Aucune. Nous ne sommes rien de tout cela; nos principes sont suffisamment connus, nous croyons les exprimer d'une manière franche, claire et précise. Nous n'avons jamais changé de couleur: nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier; nous serons demain, Dieu aidant, ce que nous sommes aujourd'hui. Le *Courrier de Lyon*, ce vieil ami de Guizot, le *Salut Public*, qui a conservé quelque souvenir de ce qu'il était quand on l'appelait le *Rhône*, ne peuvent en dire autant que nous sans doute. Mais ces roués de vieille date connaissent toutes les ruses du métier, et ils savent à propos lancer à leurs adversaires les reproches qu'ils craignent de se voir adresser d'un instant à l'autre. *Crie au voleur, si tu ne veux te faire arrêter*. Voilà leur proverbe et leur tactique.

La Réforme fait les réflexions suivantes sur la séance de la chambre du 19:

« C'est monseigneur d'Orléans qui nous a fait aujourd'hui l'honneur d'ouvrir la séance. Ce bénin prélat, si doux aux patriotes pendant la *terreur blanche* de 1815, trouve que l'assemblée nationale a violé le droit des pauvres, en interdisant à ses membres l'apostille pour des intérêts privés. Il voudrait sauvegarder le privilège du malheur: il est onctueux et fraternel comme le saint agneau!

« La chambre a laissé tomber l'homélie du citoyen Fayet, et cela sans débat. La réponse était facile pourtant. N'était-ce pas hier que la corruption parlementaire s'était effrontée? N'avait-elle pas pourri ce pays en organisant une espèce de mutualisme hiérarchique entre l'électeur et le député des clans? Les apostilles, les places et les secours n'étaient-ils pas la monnaie d'échange pour les votes, et ce courtage des consciences en partie double peut-il entrer sans scandale dans les institutions républicaines?

« Quant aux douleurs privées qui sollicitent, n'y a-t-il

pas des fonctionnaires locaux, intermédiaires officiels de la bienfaisance publique, et qui peuvent constater ou secourir, sans que le rapport ou l'aumône sente le suffrage? Et d'ailleurs, M. Fayet ne sait-il pas que la constitution doit nous donner la loi du travail et l'économie de la fraternité?

« En dernier compte, l'évêque d'Orléans n'a qu'à porter en chaire la propagande de la charité: qu'il se souvienne de M. Cheverus.

« Il est vrai que ce grand prêtre n'était pas législateur, et que pour soulager les pauvres, il songeait plutôt à vendre sa vaisselle qu'à solliciter auprès des ministres.

« Est-ce que le représentant Fayet aurait à prochaine échéance quelques traites électorales?

« Nous passerons ici sur un incident personnel, qui trouvera sa place ailleurs; il s'agit encore de ces malheureux petits billets au crayon signés par le président Buchez et qui défendaient le rappel. Ce pauvre M. Buchez, on lui fait payer bien cher sa touchante sollicitude pour les chers collègues!

« Enfin, voici matière sérieuse. Le général Clément Thomas donne à l'assemblée lecture d'une adresse en réponse au décret d'honneur ainsi libellé: *La garde nationale a bien mérité de la patrie*. Cette adresse est signée par des officiers supérieurs, et le texte en est trop significatif pour qu'il ne trouve pas place dans nos colonnes:

Citoyens représentants.

Vous avez déclaré que la garde nationale avait bien mérité de la patrie. Les chefs de légions vous en remercient en son nom. Armée pour la défense de la République, elle accomplit son devoir. Vous avez été témoins de son courage et de son zèle quand il a fallu châtier les factions. La représentation nationale peut compter sur l'appui que nous lui prêterons toujours, décidés que nous sommes à repousser toute démonstration anarchique et toute pensée réactionnaire.

« Ces derniers mots auront dans le pays un grand retentissement, et feront tomber bien des espérances. Ils sont fermes et dignes; ils nous consolent de toutes les niaiseries et de toutes les violences de ces derniers jours; ils relèvent la bannière de la République un moment affaissée sous l'orage.

« C'est une insulte, a dit un représentant; il n'y a pas de réactionnaires. Il n'y a pas de réactionnaires? et que voulait donc le citoyen Billaut avec sa loi d'amour, dite du *bannissement*? Que demandait hier l'ex-dynastie Isambert? A quoi tendent les injures, les calomnies, les provocations furieuses qui sifflent soir et matin dans les journaux de la contre-révolution?

« Quelle est la pensée de ce groupe des Feuillants qui, par l'intrigue, la parole et le vote, paralysent les travaux sérieux et traquent la révolution en pleine assemblée, tandis qu'ils défendent dans les bureaux le roi de Clément? Ah! que d'écharpes neuves nos belles dames avaient brodées ces derniers jours! — Mais si la garde nationale tient parole, et nous y comptons, adieu les lis, adieu l'abeille, adieu le coq!

« Un nouvel échec a frappé la réaction dans la séance de ce jour. Le citoyen Bérard, dans son projet de proclamation au peuple français, avait dit: « Le pouvoir exécutif, exercé avec vigueur et unité, ne pactisera pas avec le désordre. » C'était là dénoncer fort nettement la complicité de la commission exécutive dans le *dernier désordre*, et les vieux parlementaires, gens fort exercés à la guerre des paragraphes, s'étaient embusqués derrière la période du citoyen Bérard; mais l'assemblée nationale a rayé le mot et la condamnation. Qu'en diront les Liadières? »

Le gouvernement a rendu un décret contre les clubs armés. Ce décret est inutile, car le pouvoir public a, dans la législation existante, tout ce qu'il lui faut pour dissoudre les conciliabules qui délibèrent les armes à la main. Mais c'est une satisfaction qu'il a cru devoir aux alarmes de gens désireux qu'il ne se bornât pas à un décret surabondant, et qu'il attaquât directement les clubs. Heureusement, de pareils conseils n'ont été écoutés ni par le gouvernement ni par la chambre; la réaction les donne, et la réaction n'est pas ce parti qui rêve le retour de telle ou telle royauté exilée: c'est le parti qui manœuvre avec habileté et concert pour étrangler la révolution de Février et l'arrêter à un mouvement purement politique. C'est ainsi qu'après la révolution de Juillet les réacteurs furent, non pas ceux qui voulaient restaurer la légitimité, mais ceux qui, intronisant la quasi-légitimité, interrompirent brusquement l'œuvre réformatrice, et se mirent, sous le nom de modérés, à conserver. La conservation finit, comme elle

devenait inévitablement finir... par une révolution.

Les clubs ne sont pas autre chose que le droit d'association, et, à ce titre, un des éléments indispensables de la République, comme la liberté illimitée de la presse. Ces deux instruments n'ont de puissance que par les opinions et les mœurs d'un pays; et pour qui sait voir, ils sont, en définitive, bien plus une garantie de sécurité qu'une cause de perturbation. Comparez, en effet, l'Angleterre et la France. L'Angleterre est un pays aristocratique; là, non-seulement l'aristocratie est investie d'une puissance énorme; mais aussi les classes populaires partagent le préjugé aristocratique et s'inclinent devant les seigneurs et le roi. Aussi le droit illimité d'association, la liberté illimitée de la presse, qui appartiennent aux habitudes anglaises, ne peuvent rien contre un ordre social appuyé autant sur les institutions que sur l'humble soumission des classes inférieures. En France, au contraire, depuis plus de cinquante ans, nous n'avons eu ni droit d'association, ni liberté complète de la presse; et, néanmoins, les opinions et les mœurs étant démocratiques, les royautés de toute nature, depuis le droit divin jusqu'au droit impérial; les aristocraties de toute nature, depuis la noblesse féodale de 89 jusqu'au pays légal de 1848, se sont rapidement écroulées par des explosions révolutionnaires.

Nous sortons d'un système de privilège; et nous entrons, dès aujourd'hui, par des aspirations et des espérances, demain par des réalités, dans un ordre d'égalité et de justice. Il y a des gens qui, étourdis par le tumulte d'une révolution, ne voient que le trouble inséparable de ces grands mouvements, et les supposent produits par des causes particulières, par des circonstances fortuites; il n'en est rien; une régularité profonde les enchaîne l'un à l'autre; et quand on réfléchit à leur succession, on est singulièrement frappé de la déduction rigoureuse qui s'y fait sentir. Il semble qu'un logicien exact tire sans relâche les conséquences du principe posé. Si la révolution de 89 a un sens, la révolution de Février en complète l'explication; et si l'aristocratie légitime est justement tombée au premier coup, l'aristocratie quasi-légitime est justement tombée au second. La réaction, qui s'efforce de retenir et de reconstituer les débris de cette aristocratie quasi-légitime, sera certainement vaincue; la suite conséquente de nos révolutions en est le garant le plus sûr. Mais, quelque certain que soit cet avenir, la réaction est dangereuse pour le présent. Les opinions et les mœurs de la France veulent que toute aristocratie vienne se fondre dans le grand corps de la nation, et que toutes les forces sociales soient désormais appliquées au bien de tous. Avec ou sans clubs, avec ou sans liberté de la presse, ces opinions et ces mœurs triompheront, comme elles ont triomphé sous les régimes restrictifs qui ont essayé de mettre une barrière. Mais la différence est grande: avec les clubs et la presse libre, les opinions et les mœurs agiront par la discussion et emporteront les résistances. Sans clubs et sans presse libre, les opinions et les mœurs se feront jour par les révolutions. (National.)

Nouvelles importantes d'Autriche.

Les dernières nouvelles de Vienne, en date du 16 mai, annoncent un événement important. Le cabinet Pilsersdorff, qui a succédé à celui de Fiquelmont, est renversé. La constitution à peine promulguée est anéantie. Une assemblée constituante, à l'instar de la nôtre, va décider du sort de la monarchie autrichienne.

LE PASSÉ, LE PRÉSENT, L'AVENIR.

Par suite du renvoi de M. Schmit, de la démission de Béranger, de Caussidière et de l'abbé Lacordaire, de l'option des citoyens Cavaignac, Bastide, Recurt, Crémieux, Bethmont, Marrast, Dupont (de l'Eure) et Lasteyrie, pour des départements autres que celui de la Seine, Paris doit nommer douze représentants nouveaux. Le parti populaire n'hésitera pas à choisir des républicains éprouvés et des ouvriers de franc cœur. Mais que va faire la coalition qui, aux élections dernières, a si bien réussi par son ensemble à faire passer sa liste de just-milieu? Le National et le Constitutionnel voteront-ils encore de concert? Les royalistes, qui sont déjà en nombre dans la chambre, où ils comptent toutes les sommités de leur parti, moins M. Thiers, vont devenir très-exigeants. De son côté, le National se sent déjà menacé par la monarchie et la régence. Il se pourrait bien qu'il y eût déjà trois partis absolument distincts et irréconciliables dans notre république, qui devait être fraternelle et harmonieuse: le parti du juste milieu ou du gouvernement, le parti des royalistes aristocrates et bourgeois, et le parti du peuple. Le gouvernement, qui est entre les deux, se tiendra-t-il sans balancier sur cette lame de rasoir? Penchera-t-il d'un côté ou de l'autre? Et de quel côté?

Du reste, à tous les moments de l'histoire, en calme ou en orage, on retrouve toujours dans la politique ces trois nuances distinctes: passé, présent, avenir. Sous la Restauration, vous aviez Coblenz, la charte octroyée et le libéralisme. Sous Louis-Philippe, les légitimistes, les dynastiques et les radicaux.

Aujourd'hui encore, tout se passe donc selon la loi normale des sociétés. Vous avez le passé: MM. Barrot, Berryer, Dupin, royalistes, évêques, abbés, financiers et autres; le présent: la bourgeoisie républicaine qui,

occupe les ministères et les places; enfin l'avenir: le peuple, la révolution véritablement démocratique et sociale.

Et de même que les libéraux ont remplacé Charles X, de même que les radicaux ont remplacé Louis-Philippe, de même le peuple entreprendra à son tour, lui-même, la grande œuvre de rénovation et de justice.

Allons donc dans le sens du devoir imposé à notre génération. Après nous, une génération nouvelle viendra encore travailler à la liberté, à l'égalité, à la fraternité. (La Vraie République.)

Le journal l'Assemblée Nationale se rend l'écho des plus grossières calomnies; qu'on en juge par l'échantillon suivant, extrait de cette feuille.

On parle beaucoup ici depuis quelques jours de l'étrange déconvenue essuyée par le citoyen Cottu qui, avant l'arrivée du citoyen Tallenay, remplissait les fonctions de chargé d'affaires de la République française.

Dans le cours du mois dernier, une lettre adressée au secrétaire du prince de Joinville arriva dans les bureaux du citoyen Lamartine, mêlée à des dépêches du ministère des affaires étrangères. Elle venait du Brésil, était par conséquent antérieure à la révolution de Février, et si jamais la raison d'Etat peut autoriser la violation du secret des correspondances, ce principe odieux ne trouvait point dans ce cas son application. La lettre cependant fut décachetée, et avec le compte-rendu des opérations de l'agent du prince de Joinville à Rio-Janeiro, on y trouva deux traités à l'ordre de S. A. R. émises sur un de nos banquiers. Un agent du Post-Office britannique, maître du secret contenu dans la lettre, l'eût rachetée plus ou moins adroitement et expédiée à son adresse. Mais on procéda autrement dans le cabinet du citoyen Lamartine: la lettre fut supprimée et les deux traités, dont on s'était emparé par un moyen si infâme, déclarés de bonne prise pour le gouvernement français, détenteur des propriétés séquestrées du prince. En conséquence, elles furent renvoyées officiellement au citoyen Cottu, à Londres, avec ordre d'en poursuivre le recouvrement. Le citoyen Cottu, malgré l'embarras qu'il éprouvait à se faire l'agent et le complice de l'escoquerie de son gouvernement, dut obéir, et se rendit chez le banquier pour présenter les traités à son acceptation. Mais combien sa confusion ne s'accrut-elle pas lorsque l'honorable banquier lui déclara ne pas reconnaître le droit de propriété de la République française sur les traités exhibés par son agent, ajoutant que ce n'était là d'ailleurs que le duplicata, et que le primatu avait été déjà présenté et les sommes reçues par le légitime propriétaire! On se demande ici ce qui caractérise le plus la conduite du gouvernement français dans cette affaire, de la déloyauté ou l'ineptie.

Fête de la Concorde.

Nos correspondances ne nous apportent que le commencement de cette fête, qui a dû être magnifique; demain nous en aurons les détails complets.

Voici ce que nous lisons dans une correspondance:

« Dès quatre heures du matin le rappel a été battu dans les divers arrondissements de la capitale. Les gardes nationaux se sont réunis en très-grand nombre et ont défilé pour se rendre au Champ-de-Mars, par les quais et les boulevards, depuis sept heures du matin.

« Les corporations d'ouvriers ont commencé également vers la même heure à se réunir sur les boulevards et à marcher en ordre, chaque corps d'état accompagnant les produits de son industrie, arrangés avec un goût parfait, ou sur des brancards portés à bras, ou la plupart sur des chars traînés par des chevaux.

« On remarquait particulièrement un char où étaient groupés les instruments de musique de tous genres, jusqu'à des orgues disposés pour que des musiciens pussent en jouer, ce qu'ils faisaient dans les halles, à la satisfaction des nombreux spectateurs. Un autre char magnifique contenait les produits des armuriers; aux quatre coins du char étaient debout quatre guerriers armés de toutes pièces, leurs lances à la main; des trophées d'armes en acier poli et damasquiné étaient arrangés sur ce char de manière à produire un effet admirable.

« D'autres produits également remarquables par la beauté du travail et le luxe de leurs formes, tels que vases d'argent, ouvrages plaqués, meubles, fleurs, etc., ont pendant plusieurs heures défilé sur les boulevards, toujours accompagnés d'ouvriers en grande tenue et souvent entourés de jeunes filles très gracieuses, habillées de blanc, et portant des fleurs dans les cheveux et aux mains.

« Le grand char de la République traîné par vingt chevaux blancs, couvert de trophées, parfaitement décoré, a également parcouru tous les boulevards pour se rendre sur la place de la Concorde, où le cortège est rassemblée et doit se rendre de là au Champ-de-Mars.

Une seconde correspondance nous apporte les détails suivants:

« Dès cinq heures, ce matin, tout Paris était en mouvement. Le temps est superbe. A six heures, les tambours battent le rappel dans tous les quartiers. A sept heures, les troupes de ligne et la garde mobile arrivaient autour de l'assemblée. Les légions se réunissaient. L'assemblée nationale en masse se réunissait au Palais-Bourbon avec tous les corps constitués, le gouvernement provisoire en tête. Une foule immense se portait au Champ-de-Mars et sur le passage du cortège.

« Champ-de-Mars. — Les préparatifs se continuaient et n'ont dû être finis que vers midi.

« Voici les décorations du grand forum, trop étroit cependant pour contenir l'immense affluence qui s'y porte.

« En passant du pont d'Iéna et avançant jusqu'à l'Ecole militaire, quatre grands mâts aux quatre angles du pont, avec oriflamme au sommet; à l'entrée du Champ-de-Mars, deux immenses trophées avec trois statues as-

sises à la base, représentant les nations amies et les villes de France.

« Deux statues représentant l'industrie et l'agriculture; sur les côtés du Champ-de-Mars, vingt grands mâts avec oriflammes.

« Deux rangées de candélabres pour l'illumination.

« Deux rangées de pavillons, seize de chaque côté, couronnés de trépieds antiques.

« La colossale statue de la République au centre du Champ-de-Mars.

« Quatre lions aux angles.

« Entre chaque pavillon, couronnés de deux mâts aux angles, d'autres petits mâts, le tout relié par un rang de banquettes pour les citoyens.

« Deux statues: la Guerre et la Marine.

« La grande estrade devant l'Ecole militaire.

« Des neuf heures, les légions et l'armée se massaient à droite et à gauche du Champ-de-Mars, laissant libre la grande allée du centre, dessinée par les pavillons.

« Les cinq cents jeunes filles, couronnées de chêne, se réunissaient au ministère de la marine. »

Actes officiels.

— Un arrêté du ministre de l'intérieur porte ce qui suit:

« Il sera présentement créé trois escadrons de garde mobile à cheval, composés de 106 chevaux et 120 hommes chaque. »

— Par arrêté de la commission exécutive, en date du 20 mai, l'administration des cultes, qui avait été séparée du ministère de l'instruction publique, y est de nouveau réunie.

— Le citoyen ministre de l'intérieur a rendu l'arrêté suivant:

Art. 1^{er}. Il sera présentement créé trois escadrons de garde mobile à cheval, composés de 106 chevaux et 120 hommes chaque.

Art. 2^e. Seront immédiatement incorporés les diverses ordonnances et estafettes qui, depuis le 24 février jusqu'à ce jour, ont fait ce service auprès du gouvernement provisoire, des ministères et du pouvoir exécutif.

Art. 3. Les nominations aux différents grades d'officiers seront faites par le citoyen ministre de l'intérieur, sur la proposition du chef du corps commandant les gardes mobiles à cheval.

Art. 4. Les engagements seront contractés pour deux ans, par-devant un fonctionnaire de l'intendance militaire, attaché à la garde mobile.

Art. 5. La solde sera fixée par un arrêté spécial du citoyen ministre de l'intérieur, basée sur celle des corps de cavalerie spéciaux de la ville de Paris.

Art. 6. L'uniforme, l'équipement et le harnachement seront réglés par le citoyen ministre de l'intérieur, sur la proposition du chef du corps commandant les gardes mobiles à cheval.

Art. 7. Le chef d'escadron Baclé, précédemment commandant provisoire du Luxembourg, est nommé chef de corps commandant les gardes mobiles à cheval.

Signé: Recurt.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris 21 mai.

Le 15 mai, jour de la triste échauffourée, les représentants du peuple allaient ouvrir la discussion relative à la question polonaise. On a demandé alors que ce débat fût ajourné, afin que les préoccupations du moment ne pussent influencer d'aucune manière les débats et le vote de l'assemblée. On avait craint que cette discussion fût ajournée, et que le gouvernement ne comptât profiter des circonstances pour éviter de donner des explications sur les négociations diplomatiques qui ont dû être entamées avec les puissances du Nord pour relever la nation polonaise. Le citoyen Lamartine a fait cesser hier toutes les craintes en annonçant qu'il répondrait mardi prochain à toutes les interpellations. Il est malheureusement constaté que la France ne peut pas déclarer la guerre aux puissances du Nord pour aller au secours des Polonais.

Elle ne le peut, parce que cette mesure, loin d'atteindre le but, ne ferait que précipiter la chute des Polonais qui seraient écrasés avant que les armées puissent arriver jusqu'à eux en traversant plusieurs territoires ennemis.

Un pareil secours n'aurait été possible que pour le cas où le mouvement insurrectionnel se serait propagé en Prusse et en Autriche, de manière à créer dans ces deux pays de nombreux partisans à la cause polonaise.

Mais en Prusse comme en Autriche, le peuple allemand après avoir renversé les lois despotiques qui l'opprimaient n'a plus songé qu'à réunir en un seul empire toutes les nations germaniques, et loin de se montrer favorable aux Polonais, il songe plutôt à se joindre à la Russie.

Dans une pareille situation, la France à qui le peuple allemand doit la liberté dont il jouit en ce moment, a le droit de demander à l'Allemagne de faire quelque chose pour la Pologne. Il faut que notre diplomatie parle haut à Berlin comme à Vienne. Mais nous craignons seulement que le citoyen Emmanuel Arago, qui doit se rendre avec cette mission dans ces capitales, ne soit bien novice dans l'art diplomatique pour obtenir un pareil résultat, qui importe autant à l'honneur qu'aux sympathies de la France.

— Hier, dans le nouveau programme de la fête du 21 mai qu'on avait affiché dans toutes les rues pour la fête, la garde nationale et l'armée étaient passées sous silence, et chacun faisait les réflexions les plus graves sur cet oubli. Il a fallu qu'hier soir, fort tard, on fit afficher une bande pour annoncer que la garde nationale et l'armée n'ayant pas été mentionnées dans le programme, occuperaient les postes qui leur seraient indiqués par leurs officiers.

— Ce matin, à sept heures, Paris présentait déjà l'aspect le plus animé. Sur toute la ligne des boulevards les diverses corporations commençaient de distance en distance à apporter les chefs-d'œuvre de leur industrie. Nous avons surtout remarqué sur le boulevard Poissonnière le reposoir du bazar du voyage qui était formé avec un goût exquis. On y voyait réuni des hommes,

des instruments de pêche, des drapeaux tricolores de toutes les nations émancipées. Partout la garde nationale se rend aux postes qui lui ont été assignés.

Du côté du Champ-de-Mars, les préparatifs de la fête n'ont été terminés que le matin, et encore d'une manière fort incomplète.

La poste ayant avancé aujourd'hui son heure de départ, nous ne pouvons vous transmettre aucun des détails de la fête. Jusqu'à présent la capitale présente un aspect parfaitement tranquille, et nous espérons que tout se passera bien malgré la crainte qu'on avait conçue.

— On assure qu'il est question de proroger d'une seconde année l'engagement des gardes nationales mobiles qui n'a été fait originairement que pour un an.

— On dit que la *Triomphante* qui va partir pour Taïti porte au gouverneur des possessions françaises dans l'Océanie de nouvelles instructions, au nombre desquelles se trouve l'ordre de faire revenir une partie des troupes qui se trouvent à Taïti et aux îles Marquises.

— Le citoyen Em. Arago nommé il y a quelques jours envoyé extraordinaire de la République en Prusse et qui était resté à Paris, vient de recevoir l'ordre de se rendre à son poste.

— On assure que la statue de Boissy-d'Anglas va être placée dans l'enceinte même de l'assemblée nationale.

— On dit qu'il a été question dans le sein de la commission exécutive de rétablir le ministère de la police.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous avons dit hier qu'une autorisation avait été donnée au citoyen Louis Blanc pour communiquer, après leur interrogatoire, avec quelques-uns des inculpés détenus au château de Vincennes. Nous devons ajouter que cette autorisation était subordonnée à l'état de l'instruction et à l'appréciation des magistrats chargés de la procédure. C'est par suite de ce droit d'appréciation, que d'ailleurs la loi leur donne, qu'ils ont cru devoir refuser l'autorisation de communiquer. »

« Il paraît, au reste, que l'instruction se poursuit avec assez d'activité pour que d'ici à peu de jours les communications entre les inculpés et leurs familles puissent être autorisées. »

— On lit dans l'*Assemblée Nationale* sous la date d'hier soir, dix heures et demie :

« Une grande agitation règne ce soir dans Paris. »

« Déjà les ouvriers du Champ-de-Mars s'agitent et descendent sur Paris avec leurs outils et leurs bannières. Ils portent des lampions et crient : cinquante sous ! cinquante sous ! »

« Des réunions de Montagnards ont lieu sur différents points. »

« A neuf heures, dans la rue Montesquieu le club Raspail, qui siège au Bazar, avait occasionné quelques rassemblements. Une compagnie de la garde nationale, formée sur quatre rangs qui occupaient toute la largeur de la rue, allait du passage Véro-Dodat à la cour des Fontaines, et de la cour des Fontaines au passage Véro-Dodat, de manière à empêcher l'encombrement. »

— On lit dans le *Glanneur* d'Amiens :

« On parle d'une fête que la ville d'Amiens doit offrir aux Parisiens de la 5^e légion, le dimanche 28 mai la Htaoie, serait, dit-on, le lieu de réunion. Un repas de 6,000 couverts serait servi sous des tentes dans le Champ-de-Mars. »

CHRONIQUE LOCALE.

Le commissaire de la République dans le département du Rhône vient de prendre l'arrêté suivant :

Considérant que les rangs de la garde nationale sont ouverts à tous les citoyens ; que c'est là, dans les habitudes du service, qu'il convient de propager les sentiments d'union et de dévouement à la République ;

Considérant qu'une force militaire créée en dehors de la loi serait contraire à tout esprit d'ordre et de fraternité ;

Arrête :

Tous les corps irréguliers existant dans le département du Rhône, rentreront dans les rangs de la garde nationale. Chaque citoyen faisant partie de ces corps devra se faire inscrire sur les contrôles de la compagnie du quartier qu'il habite.

Cette disposition aura son effet par les soins des citoyens maires dans la commune desquels il se trouve des corps irréguliers.

Ils s'attacheront à faire comprendre à la population l'intention toute fraternelle du présent arrêté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens !

L'amélioration du sort des travailleurs est l'objet de la plus vive comme de la plus constante sollicitude de la République.

L'administration municipale de Lyon est heureuse d'avoir à seconder dans ce but les vues du gouvernement ; elle s'y associe de toute la force de ses sympathies pour la classe laborieuse.

Mais, citoyens, l'administration municipale ne peut rien faire d'utile à vos véritables intérêts, si l'agitation et les inquiétudes qu'elle amène à sa suite continuent, si l'ordre et le calme ne se rétablissent promptement.

Citoyens ! il est aujourd'hui avéré que des ennemis des institutions républicaines cherchent à semer la défiance et l'irritation parmi vous. Leur but est de prouver, par tous les moyens, que la République démocratique est inséparable du désordre et de la violence ; qu'elle est impossible en France. Non-seulement la République est possible, mais c'est la seule forme de gouvernement qui puisse jamais exister chez une nation comme la nôtre.

Citoyens ! n'écoutez plus de perfides suggestions ; que chacun de vous concoure désormais à faire disparaître les causes d'inquiétude et de trouble qui affligent notre cité : ces causes sont principalement :

L'abandon des travaux ;

Des prises d'armes sans nécessité, sans autorisation, hors des cas où elles peuvent être permises.

Citoyens ! vous contribuerez à ramener la sécurité dont nous avons tous besoin, en quittant la vie agitée de la place publique pour la vie plus paisible de l'atelier et du chantier ; en ne paraissant en armes que pour le service régulier auquel vous êtes appelés comme gardes nationaux ; en rentrant dans des habitudes d'ordre et de tranquillité si nécessaires à la consolidation de nos institutions républicaines.

De son côté, l'autorité s'efforce de sortir, autant que possible, de l'état provisoire que les circonstances ont prolongé au-delà de ses intentions. Il sera très-incessamment procédé à des élections municipales qui régulariseront et faciliteront l'expédition des affaires administratives. Quelques jours encore et vous serez convoqués pour prendre part à de nouvelles opérations électorales.

A l'Hôtel de-Ville, Lyon, le 22 mai 1848.

Le Maire provisoire de la ville de Lyon, délégué,
E. LAFOREST.

COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE ITALIEN.

APPEL AUX AMIS DE L'INDÉPENDANCE ET DE L'UNITÉ ITALIENNE.

L'Élu de Dieu, le vicaire de Jésus-Christ, celui que tous les peuples ont salué à son avènement comme le précurseur de leur émancipation et de la régénération sociale, comme le symbole vivant de la fraternité universelle, vient de se placer définitivement à la tête de la ligue italienne, en prenant l'engagement formel de chasser les barbares de l'Italie, cette belle terre classique de la liberté, le berceau de la civilisation moderne.

Tous les citoyens sont appelés sous les armes pour prendre part à la glorieuse et sainte croisade des peuples contre la tyrannie et le despotisme.

Le comité central démocratique italien assure son concours aux volontaires de la légion Pie IX, qui n'avaient pas attendu cet appel pour s'organiser et qui n'attendent plus pour se mettre en route que l'ordre du départ.

Comme les croisés du moyen-âge, s'adressant à toute la chrétienté, le même comité central s'adresse à tous les citoyens de la République française ! Il leur demande le concours de tout ce qui porte un cœur généreux et qui n'a pas oublié que tous les hommes sont frères. A ceux-ci il leur dit : « Venez combattre sous la bannière des enfants de l'Italie. » A ceux-là il demande des armes qui, dans les mains des soldats de la liberté, deviendront l'effroi des ennemis de l'humanité ; et à tous un peu de ce qu'ils possèdent.

Citoyens de la République française, nous vous demandons des bras, des armes et un peu d'argent pour les frais de route jusqu'à la frontière. La guerre qui vient de commencer en Italie est celle qui doit régénérer le monde, et nous sommes à l'avant-garde des armées qui doivent l'affranchir et réunir tous les hommes dans les sentiments de la fraternité la plus complète.

Le comité central démocratique italien recevra, à son secrétariat, rue Saint-Lazare, 48, les offrandes en effets d'armes et autres objets destinés à la légion de la croisade.

Les dons en argent seront reçus à Paris, chez M. Berger, maire du deuxième arrondissement, au secrétariat de la mairie, rue Chauchat.

A Lyon, les dons en argent, effets, armes et autres objets seront reçus au bureau de souscription, place Saint-Nizier, 4, au 1^{er}, où se trouve tous les jours, de dix heures à une heure, le citoyen Octave Marchetti, chef de bataillon, chargé de la direction des enrôlements.

Seront reçus aussi lesdites offrandes par M. Olivier, directeur du Comptoir national d'escompte, rue d'Oran, maison de la Boucherie-des-Terreux, ainsi que dans les bureaux du journal le *Peuple Souverain*.

Les membres du bureau du comité central démocratique italien,

BERNABO, président ; I. LANZA, vice-président, P. DE MEIS, idem.

Paris, le 14 mai 1848.

Pour ampliation : l'un des membres de la commission exécutive,
Le colonel BOCCARDI.

La liste des souscripteurs sera publiée par la voie des journaux.

Lyon, 22 mai 1848.

Citoyen rédacteur,

Les membres du bureau des corporations réunies des ouvriers mécaniciens, forgers et chaudronniers, vous prient d'insérer dans votre estimable journal, défenseur du droit des travailleurs, l'article suivant :

Depuis le 24 février, la compagnie des Gondoles de Vaise a constamment occupé le même nombre d'ouvriers qu'auparavant ; elle a fait plus, elle leur a même fait la gratification d'une demi-solde une huitaine de jours, à l'époque des élections, qu'ils ont employés à s'éclairer sur le choix de leurs candidats. Elle occupe en ce moment un nombre d'ouvriers plus considérable que jamais.

La compagnie des Hironnelles, au contraire, depuis que les étrangers ont quitté ses ateliers, a cherché à admettre le moins possible des ouvriers français à les remplacer ; elle va plus loin, lorsqu'elle pouvait occuper dans ses ateliers une quinzaine d'ouvriers pendant six mois, avec le travail dont elle dispose en ce moment, elle préférerait conduire ses bateaux ailleurs pour que les opérations s'y fissent sous la direction d'un mécanicien anglais.

Nous savons, quoique ouvriers, rendre hommage au patriotisme de nos chefs d'atelier raisonnables aussi bien que nous savons les mépriser dans leurs sentiments égoïstes. De tels faits n'ont pas besoin de commentaires, nous les livrons à l'appréciation du public.

Salut et fraternité.

Les membres du bureau,

MATAGNIN (Elié), vice-président ; DANGUIN, secrétaire ;
CANNEPARD, secrétaire-adjoint.

Note de la rédaction. — Les compagnies étrangères des-

quelles il s'agit dans cette lettre répètent journallement que les ouvriers pourraient travailler s'ils avaient bonne volonté. Eh bien ! nous nous sommes assurés par nous-mêmes que tous les ouvriers ne demandent qu'une chose : de l'ouvrage. Croit-on que les Français ne travaillent pas aussi bien que les Anglais ? Est-ce ainsi, donc, que ces messieurs veulent payer l'hospitalité que la France leur accorde ? Puisque vous avez des réparations à faire, pourquoi ne pas les donner aux ouvriers qui sont sur les lieux, au lieu de conduire vos bateaux ailleurs ? Que diriez-vous si l'on vous interdisait l'abordage aux débarcadères de Lyon ?

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, 21 mai 1848.

Citoyen,

Le journal le *Salut Public* contient, dans son numéro de ce jour, un article sur les événements qui ont eu lieu à Lyon le 18, et que je ne puis laisser passer sous silence. Ce journal rejette sur les ouvriers tout ce qu'il peut y avoir de mal, sans parler du premier auteur du désordre, le sieur Bonnet, qui, selon moi, est le seul responsable de tout ce qui est arrivé ; car le moment était bien mal choisi pour faire transférer des métiers dans un lieu où l'on ne voulait pas qu'il fit travailler des gens qui peuvent s'occuper de labours, au lieu de laisser à la ville son industrie, sans laquelle les tisseurs ne peuvent faire honneur à leurs affaires. Le laboureur peut cultiver la terre quand l'ouvrage des fabriques ne va pas. Cette ressource manque à l'ouvrier de la ville qui, dans ce cas, est obligé de mendier son pain.

Le journal le *Salut Public* dit que le citoyen Martin Bernard a signé la mise en liberté des prisonniers de St-Clair, pensant que l'affaire des métiers brûlés serait une affaire de non lieu, mais que le procureur de la République, le citoyen Loyson, demande avec force la mise en accusation d'ouvriers qui voient leur industrie s'éloigner d'eux pour refluer vers les campagnes, tandis qu'ils meurent de faim en ville, sans pouvoir se procurer du travail.

On peut raisonner ainsi dans le parquet de la justice, mais non pas dans la mansarde du pauvre ouvrier.

Les généraux, consultés sur l'esprit de leurs troupes, ont répondu que cet esprit vicié par les banquets incessants, par cette fraternisation bachique, était douteux, et que les soldats ne feraient peut-être leur devoir qu'avec beaucoup d'hésitation. Mais quel devoir, grand Dieu !... massacrer leurs frères, ensanglanter une ville pour un vil despote de l'industrie ! C'est là peut-être le devoir que demande le *Salut Public*. Peu lui importe que le sang coule, pourvu que l'ouvrier se taise dans sa mansarde. Et bientôt ces messieurs nous ramèneront une régence, peut-être. Qu'ils sachent bien que l'ouvrier lyonnais ne les compte que parmi les républicains du lendemain, ces individus qui ont transformé le Rhône en *Salut Public*. La garde nationale n'était pas fort nombreuse, mais prête à obéir à ses chefs. Voilà ce que dit encore le *Salut Public*. Obéir à un commandement juste, oui ; mais faire feu sur ses frères, non.

La garde nationale veut le bon ordre, mais le plus grand nombre ne veut pas que l'ouvrier soit trahi dans ses plus chers intérêts, qu'on lui ôte son travail et les moyens d'élever sa famille. Chacun est convaincu que des armes confiées pour le maintien de l'ordre ne seront pas au service des tyrans de l'industrie.

Chaque fois que l'ouvrier réclamera le maintien d'une promesse sacrée, comme celle que Bonnet lui avait faite, la garde nationale ne sera pas pour Bonnet ; elle sera à son poste dès qu'il s'agira des intérêts de la République.

Le soldat est notre frère, pourquoi donc espérer qu'il se prêterait à une guerre civile ? Tant que nous serons unis, les tyrans trembleront.

Que le peuple prenne garde ; car de tous côtés il doit s'apercevoir que l'on attaque Ledru-Rollin, son fidèle ami ; on cherche aussi à jeter le blâme sur le comité de l'Hôtel-de-Ville ; on voudrait noircir et perdre dans l'opinion publique tous les vrais républicains ; on voudrait en tout et partout voir les mêmes fonctionnaires que sous le régime déchu ; partout on repousse la plainte de l'ouvrier comme injuste ; on le déclare incapable et inepte à tous les emplois publics. Ouvriers, prenez garde ! et prenez toujours pour devise : Vivre libre ou mourir ! Vive la République !

CALET,

Rue de l'Arsehal, 16.

Vice-président du club de la Renaissance démocratique, délégué au club central, grenadier de la section de l'Arsehal.

Algérie.

L'Akhbar du 16 mai nous rapporte les nouvelles suivantes :

« Quatre naufragés napolitains retenus chez les Kabiles des environs de Djigelly, depuis les premiers jours de janvier, viennent d'être conduits dans cette place, grâce aux soins de M. Meyer, commandant supérieur, et de M. Taupiac, officier du bureau arabe. »

« A l'arrivée en ville des prisonniers naufragés, la garnison et la population civile, par un élan de générosité, ont ouvert immédiatement une souscription en faveur de ces malheureux, et l'on a pu recueillir une somme suffisante pour les aider à retourner dans leur pays. »

« Malgré la sûreté des communications entre Bougie et Sétif, les convois dirigés sur cette dernière place ne se font pas régulièrement. La cause principale de cet ordre irrégulier vient du commerce même, qui, mal approvisionné à Bougie, n'a pas quelquefois de quoi charger les mulets envoyés. »

« Il serait à désirer que MM. les négociants d'Alger vinsent, par leur concours, donner une plus grande extension à ce commerce et alimenter sans cesse les convois de Bougie à Sétif. Ils pourraient, en aidant ces deux places, réaliser pour eux-mêmes des bénéfices avantageux. »

« Le 13, une quantité considérable de vieux fer réformé par le service de l'artillerie, était mise en vente par l'administration des domaines.

« Les Arabes, chaland ordinaires d'une vente de cette nature, ne tardèrent point à remarquer qu'un certain nombre de baïonnettes, de lames de sabre, de pièces d'armes, faussées, brisées, faisaient partie de cet amas de ferraille.

« La police, avertie par la rumeur publique, par l'affluence et par l'ardeur des enchérisseurs, intervint promptement pour réclamer la suspension de la vente jusqu'à ce qu'il en eût été référé à M. le gouverneur-général.

« L'ordre d'arrêter la vente ne se fit pas attendre, et les premiers acquéreurs furent immédiatement sommés de tout restituer.

« Des mesures ont été prise aussi pour que pareille inadvertance ne se renouvelle plus.

— *L'Echo d'Oran* du 15 nous parvient aujourd'hui; il ne contient aucune nouvelle.

Le 12, au soir, l'arrivée de M. le général Changarnier était connue à Oran. Le service télégraphique entre cette ville et Alger est établi et fonctionne régulièrement. On continue les travaux de construction des postes jusqu'à Tlemcen, et dans quelques mois, nous aurons, en peu d'heures, des nouvelles de ce point extrême de notre frontière occidentale. La ligne d'Oran à Mascara devait également être construite dans le courant de cette année; mais on assure que les travaux sont suspendus; nous ignorons par quel motif. Si c'est par économie, voilà une économie bien mal entendue; car le télégraphe n'est pas seulement en Algérie un donneur de nouvelles; nos communications postales ne sont rien moins que régulières; pour le moindre ordre un peu pressé, il faut expédier des courriers arabes qui mettent beaucoup de bonne volonté et de promptitude, mais qui coûtent en définitive fort cher. Pour peu qu'il y ait de mouvement entre Oran et Mascara, le prix des constructions de cette ligne télégraphique serait bientôt regagné. C'est une observation que nous croyons devoir soumettre à l'administration compétente, non celle d'Alger, mais celle de Paris.

Italie.

ALEXANDRIE, 7 mai. — Hier sont arrivés ici 80 des prisonniers faits à Sainte-Lucie. Ce sont des Italiens qui attendent impatiemment leur incorporation dans l'armée nationale. Ils sont logés à la forteresse. Nous avons désiré les voir séparés des 400 Autrichiens arrivés ces jours derniers.

Nous avons appris, par ces prisonniers, qu'il n'y a pas plus de 25,000 Autrichiens dans Vérone, dont 3 à 4,000 Italiens prêts à désertir à la première occasion. Radetski ne peut pas non plus compter sur les Croates, et son armée est tellement démoralisée, qu'il ne peut plus rien tenter de sérieux.

MILAN, 17 mai. — Les dernières nouvelles de Trévise annoncent que cette ville a résisté courageusement à l'armée autrichienne, et a refusé trois fois une capitulation honorable offerte par Nugent.

La flotte napolitaine est en vue de Venise. L'effet de son arrivée sera de faire lever immédiatement le blocus de cette ville.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Charles-Albert reste toujours dans la même inaction. Il lui faut quelque chose pour relever son ardeur, qui semble se refroidir; mais les Lombards ne semblent pas trop disposés à abdiquer une souveraineté qui leur a coûté cher.

Espagne.

— Nous lisons dans *la Sentinelle des Pyrénées* :

Madrid est sous le joug de la terreur : tous les journaux progressistes ont cessé de paraître, et les correspondances particulières elles-mêmes sont d'une réserve qui prouve assez combien peu l'on compte sur le secret des lettres. Aussi a-t-on quelque peine à savoir véritablement ce qui se passe à Madrid.

Voici la situation de Madrid, suivant les derniers renseignements que nous en recevons en date du 14 de ce mois :

Les événements du 7 ont réveillé en Narvaez et ses sicaires les instincts de sang et de destruction qui les ont rendus célèbres. Non-seulement on a fusillé les jours suivants tous ceux qui ont été pris les armes à la main et un nombre considérable de gens arrêtés par la garde civile (la gendarmerie), dans les rues, les maisons et les cafés; non-seulement on a déporté et l'on déporte encore une multitude de personnes inoffensives qui sont transportées aux îles Philippines sans autre crime que de n'être pas les admirateurs de Christine et de Narvaez, mais encore la cruauté de ces hommes de sang va jusqu'à assassiner dans les rues les pacifiques habitants. Dans plus d'un endroit, on a vu la force armée arrêter six ou huit habitants, les réunir en groupe et faire feu sur eux en plein jour et au milieu des lieux les plus fréquentés de Madrid. Les femmes et les enfants ne sont pas plus respectés que les hommes : on les frappe à coups de baïonnettes et de crosses de fusils. Une femme enceinte a été tuée pour avoir voulu opposer de la résistance aux injures d'une soldatesque effrénée.

L'unique tribunal qui décide du sort des nombreuses personnes arrêtées et qui ont été ou sont fusillées, est un conseil de guerre dont chaque membre a été choisi individuellement par Narvaez. Il est présidé par le féroce et exécrable Balboa qui, pendant la guerre des carlistes, faisait fusiller dans la Manche des enfants de cinq ans. Ce conseil de guerre n'instruit point les procès, n'admet point les défenses; il condamne à mort, il fait fusiller, voilà tout.

L'aspect de Madrid aujourd'hui est horrible et tel qu'on ne l'a jamais vu. Les Autrichiens, en Italie, ont commis moins d'horreurs qu'Isabelle et Narvaez à Madrid. Varsovie seule peut donner une idée imparfaite de l'état de la capitale de l'Espagne. Les bourreaux au service de Christine et de Narvaez ont converti Madrid en un lieu de supplices où les vivants passent leurs jours

à pleurer les morts et à faire des vœux de vengeance pour le jour de l'expiation.

L'heure de la révolution va sonner pour l'Espagne comme elle a sonné pour les autres peuples, mais cette révolution sera terrible, vengeresse. Les assassins du peuple tomberont sous les coups du peuple; les dominateurs actuels de l'Espagne ne l'ignorent pas, et voilà pourquoi ils ne reculent devant rien pour défendre leur tyrannie expirante, versant des torrents de sang et réduisant au désespoir des milliers de famille.

Que l'Europe ne s'étonne donc pas si au jour de la réparation le peuple espagnol demande à ses ennemis sang pour sang.

La réaction s'attaque même aux personnes les moins dangereuses et l'enfant don Enrique Maria de Bourbon vient d'en ressentir les effets. Veut-on le punir d'avoir été peu adroit à remplir le rôle qui lui avait été confié? veut-on essayer de lui redonner un peu de cette popularité qu'il a perdue entièrement en trahissant la confiance que lui avaient follement témoignée quelques progressistes? Nous ne savons; toujours est-il qu'un décret en date du 13 de ce mois vient de le déclarer privé des honneurs, prérogatives, grades, emplois et décorations dont il jouissait. L'exposé des motifs de ce décret, signé par le cabinet tout entier, rappelle le mariage de don Enrique en violation des lois de la monarchie espagnole et au mépris des ordres d'Isabelle, son adhésion à la forme du gouvernement que s'est donnée la nation française, sa proclamation datée de Perpignan et où il attaquait le trône et les institutions de sa patrie, etc., etc.

Turquie.

Nous lisons dans *le Courrier de Constantinople* du 6 mai les nouvelles suivantes :

CONSTANTINOPLE. — A la suite de la mise en disponibilité de S. A. le grand visir Réchid-Pacha, S. Exc. Ali-Pacha, ministre des affaires étrangères, a offert sa démission à S. M. le sultan.

Jeudi matin, S. A. le grand visir envoya un de ses officiers chez S. Exc. Ali-Pacha pour lui retirer sa décoration et lui annoncer que sa démission était acceptée. En même temps, S. Exc. Rifat-Pacha, ministre des finances et Nafiz-Pacha, membre du grand conseil et ministre sans portefeuille, étaient mandés au palais impérial, où S. M. remit au premier les insignes du ministère des affaires étrangères, et au second ceux du ministère des finances.

Les deux nouveaux ministres se rendirent ensuite, accompagnés de deux officiers du palais, à la S. P. où, selon l'usage, ils assistèrent dans la salle du grand conseil, à la lecture du Hat impérial qui les appelait à leurs nouvelles fonctions. Cette lecture a été faite par le grand rapporteur, S. Exc. Fuad-Effendi. Plus tard, les deux nouveaux ministres recurent dans leurs ministères les félicitations de tous les hauts fonctionnaires et des employés de la S. P.; après quoi ils assistèrent à un grand conseil qui eut lieu à la S. P., sous la présidence de S. A. le grand visir.

— Le choléra-morbus se fait sentir depuis cinq ou six jours avec des symptômes plus que jamais alarmants. Des cas assez nombreux ont eu lieu ces jours-ci à Has-Keut, à Balata, à Arnaout-Keui et à bord de plusieurs navires marchands. Les rapports de l'intendance sanitaire portent à 27 le nombre des cas qui ont eu lieu jeudi dans les différents faubourgs de Constantinople.

A Has-Keui la mortalité a été grande, au point que de nombreuses familles juives qui habitent une partie de ce village ont quitté leurs habitations pour aller camper dans les plaines de Kiat-Hané et d'Ali-Bey Keui.

Egypte.

ALEXANDRIE. — Ibrahim-Pacha est au Caire à l'effet d'organiser une nouvelle armée de 50 mille hommes.

— Il sera bientôt question de l'abolition du *ferde* ou taxe personnelle.

Allemagne.

BAVIÈRE. RAMBERG, 14 mai. — La formation d'un corps d'armée de 60,000 hommes, composé d'Autrichiens, de Bavares et de Saxons, est retardée. On veut attendre le développement des affaires intérieures en France. Cependant les contingents seront mobilisés pour pouvoir marcher au premier signal.

(*Journal de Manheim.*)

TRÈVES, 17 mai. — On écrit de Luxembourg que des désordres ont éclaté dans cette province. A Ettelbruck, il y a eu un combat entre les gendarmes et les républicains. Des barricades ont été élevées. Une partie de la garnison prussienne de Luxembourg est intervenue pour rétablir l'ordre. — A Renich, on a arboré le drapeau tricolore, mais des gendarmes et des douaniers ont marché contre les rebelles.

(*Journal de Cologne.*)

Angleterre.

IRLANDE. DUBLIN, 19 mai. — Vendredi soir, les commissaires de police de Dublin ont fait afficher une proclamation contre les attroupements et les processions dans les rues. On annonce que les clubs confédérés doivent lancer un défi aux autorités et se mettre en mouvement ce soir. Le gouvernement a pris des mesures pour que la proclamation soit respectée, et l'on craint une collision.

(*Sun.*)

La séance de la chambre des lords, du 19, n'a offert aucun intérêt.

La chambre des communes s'est occupée de la discussion des clauses du bill de salubrité publique.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans *la Liberté* :

« On raconte sur le citoyen Trouvé-Chauvel, le successeur du citoyen Caussidière, l'anecdote suivante : elle peint au mieux notre nouvel homme politique, son caractère et ses opinions.

« Le citoyen Trouvé-Chauvel, manufacturier et banquier, plusieurs fois millionnaire, est en même temps le propriétaire le plus riche et le chef ostensible du parti démocratique dans le département de la Sarthe. C'est sa puissante influence qui a constamment fait réussir les diverses candidatures du citoyen Ledru Rollin.

« Devenu membre du gouvernement provisoire et ministre de l'intérieur après la révolution de 1848, le citoyen Ledru-Rollin reçut du citoyen Trouvé-Chauvel le

billet que voici : « Vos diverses circulaires aux commissaires du gouvernement dans les départements, ont délimité et rompu nos liens politiques. Je suis, moi, républicain à la manière de Rome et de Sparte; vous êtes, vous, républicain révolutionnaire. Aucun accord, aucun équilibre n'est plus possible entre nous, et je vais désormais employer tous mes soins et tous mes amis à vous faire relirer le mandat dont grâce à moi surtout notre pays vous a investi. » Telle est la cause de la non réélection du citoyen Ledru-Rollin au Mans; qui lui a préféré le citoyen Armand Marrast, républicain non révolutionnaire.

« Ce billet, placé par le citoyen Ledru-Rollin sous les yeux des membres de la commission exécutive, a déterminé sur-le-champ et sans discussion la nomination du citoyen Trouvé-Chauvel au poste important de préfet de police.

« Si le fait est vrai et nous aimons à le croire, le citoyen Ledru-Rollin s'est vengé noblement d'une noble offense. »

— Depuis huit jours, les bruits les plus extraordinaires circulent dans le public; s'ils se confirmaient, il ne resterait plus de doute sur l'existence de complots réactionnaires.

Ainsi, l'on disait hier que le duc de Bordeaux était venu la semaine dernière dans le département de Seine-et-Marne, au château d'un ancien partisan de sa famille; on assurait, d'un autre côté, qu'il se trouvait dans la Gironde, et d'après une troisième version, il était venu jusqu'à Chambéry, mais les autorités savoyennes l'auraient empêché de pénétrer sur le territoire français.

On a prétendu aussi que le prince Louis Napoléon avait fait ces jours passés une apparition à Paris.

Enfin, nous avons entendu répéter sérieusement, dans la salle des conférences de l'assemblée nationale, que le prince de Joinville était venu, il y a peu de jours, à Paris avec le comte Rumigny, et que la police les avait fait reconduire jusqu'à la frontière de Belgique.

— *Le Moniteur* publie aujourd'hui en supplément la reproduction de la séance de l'assemblée nationale du 13 mai, qui avait été tronquée dans le numéro du 17. On sait que l'assemblée nationale avait protesté contre les suppressions que le journal officiel avait cru devoir faire subir à cette séance, et qu'elle avait exigé la reproduction d'un compte-rendu complet.

— Le nombre des ouvriers inscrits au bureau central des ateliers nationaux de la ville de Paris s'élevait, le 17 mai, au chiffre énorme de 415,000.

— Le citoyen Emile de Girardin qui, jusqu'à présent avait refusé de se déclarer candidat pour la représentation nationale, répond aujourd'hui à des électeurs d'Alger, de Bordeaux, du Havre et de Paris qu'il accepte la candidature qui lui est offerte. Mais il ne se prononce pas positivement pour l'un de ces départements d'une manière spéciale, et nous croyons qu'il a tort, car il peut de cette manière compromettre partout son élection. Si les électeurs, dit-il, persistent à croire utile que je sois élu, où serait l'inconvénient que je le fusse plutôt deux fois qu'une. Cette double élection serait sans doute un triomphe pour le rédacteur en chef de la *Presse*, mais il forcerait les électeurs d'un département à se déranger une troisième fois, et ce serait là un inconvénient qui pourrait enlever à l'avance au citoyen Em. de Girardin une partie des chances de succès qu'il pourrait avoir dans chacun des quatre départements qui lui offrent de le porter à la candidature. Il faut espérer que le bon sens des électeurs fera justice de cet histrion, de ce brouillon, dont la présence à l'assemblée nationale ne peut que soulever de nouveaux embarras.

— On assure qu'il est question de surseoir à l'exécution des décrets précédemment rendus au sujet de l'émancipation des noirs.

— On lit dans *le Moniteur* :

« Le citoyen Flocon a pris, le 15 de ce mois, possession du ministère de l'agriculture et du commerce. Il s'est immédiatement occupé des affaires de son département. Mettant à profit l'impulsion utile donnée par son prédécesseur aux travaux d'intérêt agricole et commercial, il a, sans désespérer, complété la série des mesures déjà en cours d'exécution. Avec le citoyen Flocon, l'idée des colonies agricoles est entrée dans le département de l'agriculture. Cette idée y trouvera bientôt sa réalisation. Tous les besoins, tous les droits des travailleurs de l'agriculture et de l'industrie seront démocratiquement appréciés et satisfaits. Un vaste travail se coordonne dès à présent. Le ministre veut que le pays connaisse enfin la situation vraie de notre agriculture nationale. Les travaux de défrichement, ceux de dessèchement des marais, les irrigations, l'instruction agricole et professionnelle, le crédit agricole, la perfectionnement des races nécessaires à l'alimentation du peuple, la recherche, la préparation, l'emploi des substances fertilisantes, l'extension des cultures fourragères, en un mot, tous les grands intérêts de l'agriculture seront éclairés, dirigés; aucun ne demeurera en souffrance. Des chambres consultatives, procédant d'une élection large et sincère, donneront à ces intérêts la représentation spéciale trop longtemps attendue. Les haras, les institutions hippiques auront leur place dans ces travaux inspirés par un dévouement absolu à la cause populaire. La même sollicitude qui s'attache aux travailleurs agricoles embrasse la condition des travailleurs industriels. La législation des prud'hommes sera l'objet d'une révision approfondie. D'importantes modifications aux lois sur les livrets, sur les coalitions d'ouvriers, sur le travail dans les manufactures, sont mises à l'étude. Le principe républicain viendra rajeunir et vivifier les institutions utiles, mais empreintes d'idées et de tendances trop peu en rapport avec le sentiment démocratique, le seul aujourd'hui qui soit le sentiment français. »

Le Directeur-Gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.